

JUSTICE

Léger mouvement dans le corps des magistrats

Un mouvement partiel dans le corps des magistrats, du moins au niveau de quelques juridictions, dont celle de la cour d'Alger, a eu lieu durant le premier trimestre de l'année en cours, a-t-on appris. La particularité de ce mouvement réside dans le fait qu'il a eu lieu dans une discrétion totale.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Selon des sources judiciaires, ce mouvement partiel qui a touché plusieurs juridictions, à savoir des tribunaux, des cours et des pôles judiciaires spécialisés entrainé dans le cadre du large mouvement décidé en 2013 par l'ex-ministre de la Justice Mohamed Charfi. A ce titre, nos sources nous indiquent que plusieurs tribunaux relevant de la cour d'Alger ont connu ce changement.

Ainsi, l'ex-procureur de la République du tribunal de Sidi M'hamed M. Belhadj a été muté à la cour d'Alger pour être remplacé par un magistrat ayant exercé au niveau de la cour de Boumerdès, alors que la présidente du pôle judiciaire spécialisé du centre, en l'occurrence M^{me} Berbouchi, a été promue au poste de conseillère au niveau



Objectif, rajeunir l'effectif des juridictions.

de la chambre d'accusation de la capitale. Toujours au niveau de la cour d'Alger, le mouvement partiel des magistrats a également touché les procureurs de la République des tribunaux de Bir Mourad Raïs, d'El Harrach et de Hussein-Dey. Ce dernier a été promu au poste de procureur général adjoint au niveau de la cour de Boumerdès.

Le même procédé aurait touché d'autres juridictions mais à un niveau minime. Cela étant, nos sources ajoutent par ailleurs que le grand mouvement tant

attendu dans les rangs des magistrats devrait intervenir avant la fin du second semestre de l'année en cours.

Celui-ci devait intervenir en mai dernier à l'initiative de l'ex-ministre de la Justice, M. Charfi, mais il a été retardé pour des «raisons qui sont restées inexplicables».

Selon des sources judiciaires citées à l'époque par la presse, il s'agissait d'un des «plus importants mouvements que le ministre de la Justice, Mohamed Charfi, voulait opérer dans les

rangs de la magistrature». Cette opération aurait été confiée à une commission qui siège à la Cour suprême et composée de dix magistrats, parmi lesquels Hamid Sahel, procureur général près la cour de Sidi Bel Abbès, Boudjemaâ Lotfi, procureur de la République près le pôle pénal spécialisé de Constantine, Mostefa Smati, président du tribunal de Ouargla, les quatre magistrats élus du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ainsi que le directeur des ressources humaines et son adjoint.

D'après les mêmes sources, il était question de la nomination de nombreux jeunes magistrats, issus de la 11^e promotion jusqu'à la 14^e sortie entre 1999 et 2005 de l'Ecole supérieure de la magistrature, aux grades de juge d'instruction, de procureur de la République, de président de tribunaux et de conseiller auprès des cours.

Pour nos sources, il s'agit de rajeunir l'effectif des juridictions et combler le vide laissé par les départs et les promotions.

Or, à la grande surprise, le changement tant attendu n'a pas eu lieu. Tayeb Louh qui a succédé à Mohamed Charfi hérite du dossier et pour des raisons, dit-on, de «timing» le changement en question est reporté.

Toutefois, Tayeb Louh décide d'apporter des correctifs et réduit considérablement le volume du «grand» remaniement.

Le facteur temps aurait, semble-t-il, été la cause principale de ce retard, d'où son renvoi à une date ultérieure. Cependant, le nouveau ministre de la Justice et garde des Sceaux donne son accord pour quelques permutations entre juges, au niveau des cours, ce qui explique le mouvement partiel qui a eu lieu au début de l'année en cours.

A. B.

AFFAIRES DE CORRUPTION

Les vœux de Ksentini

Fermer au plus vite tous les gros dossiers de corruption. Le vœu est exprimé par Farouk Ksentini. Le président de la Commission de promotion des droits de l'Homme dit espérer voir tous les mis en cause condamnés. La justice sera-t-elle pour autant sensible à ces doléances au moment où l'amnistie générale semble être l'une des pistes les plus privilégiées pour effacer toute trace des affaires ayant entaché le dernier mandat présidentiel ?

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Au moment où les seules informations en relation avec le lourd dossier de l'affaire Sonatrach émanent de la justice italienne qui semble progresser, la justice algérienne fait du sur-place. Analyse de Farouk Ksentini qui s'exprimait hier dans les colonnes d'un journal arabophone : les investigations menées par la justice sur les affaires de corruption se font à un rythme «normal» et «réglementaire», dit-il avant d'ajouter que si retard il y avait, il était à mettre sur le dos des recours introduits par les accusés auprès de la Cour suprême sans compter les commissions rogatoires à l'étranger. S'il dit espérer que tous les mis en cause soient poursuivis, Farouk Ksentini affirme que la justice «ne subira pas de pressions médiatiques» ajoutant que «la justice italienne ne nous fait pas peur».

C'est pourtant cette dernière qui avance le plus dans le dossier Sonatrach et qui a émis des mandats d'arrêt. S'exprimant sur les ondes de la radio, le président de

la Commission des droits de l'Homme avait fait part de son indignation. «Je suis outré en tant que citoyen et en tant que militant des droits de l'Homme et humilié de voir qu'il existe des gens auxquels le pouvoir avait fait confiance et qui en ont abusé malhonnêtement pour s'enrichir. Non seulement ils font des gains illicites par la corruption, mais ils investissent ailleurs dans d'autres pays».

Ksentini ajoutait qu'il est hors de question de protéger et de laisser prospérer la corruption, encore moins l'encourager. Il faut absolument prendre des mesures virulentes et agressives».

Des messages auxquels la justice algérienne reste sourde. Les magistrats algériens avaient même fait des erreurs dans la rédaction du mandat d'arrêt concernant Chakib Khelil.

Ni le ministre de la Justice ni le président du syndicat des magistrats n'avaient réussi à expliquer comment des juges rodés aux procédures ont pu ainsi se «tromper». Une erreur qui à elle seule ren-



Ksentini préconise des mesures virulentes et agressives.

seigne sur le peu d'entrain que met l'appareil judiciaire à traiter l'un des plus gros dossiers de corruption qu'a connu le pays.

Le chef d'état-major de l'ANP et vice-ministre de la Défense nationale vient de charger la gendarmerie de reprendre de zéro les enquêtes sur la corruption, lancées par les services spéciaux il y a une année. Si les investigations devaient reprendre à zéro, la programmation de procès publics avec dans le box des accusés Chakib Khelil, ses proches s'apparente de plus en plus à une chimère.

Le troisième mandat de Bouteflika avait été entaché de cette affaire et bien d'autres. Des personnalités publiques connues pour être des proches parmi les proches du cercle présidentiel sont impli-

quées dans les plus grandes affaires de corruption. La reprise des investigations peut mener à tout même à une requalification des faits. Khelil et consorts pourraient même se retrouver blanchis.

Un scénario idéal pour les proches du cercle présidentiel qui n'ambitionnent qu'à effacer toutes traces de ces affaires, même si cela devait passer par une amnistie. Laquelle amnistie serait présentée comme un cadeau aux «petits» trafiquants de tous acabits, aux jeunes n'ayant pas réussi à rembourser des crédits octroyés dans le cadre des nombreux dispositifs et qui permettrait surtout d'absoudre des ministres et de leur offrir une nouvelle virginité.

N. I.

Rectificatif

Une malencontreuse erreur nous a fait écrire dans notre édition d'hier que l'un des actionnaires du partenariat algéro-émirati en matière pharmaceutique avait pour nom Darkaoui. En fait, M. Boumediène Derkaoui est le P-dg de l'entreprise Saidal. Toutes nos excuses.